

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°54**

Date de Publication
<b>- 7 OCT. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 7 OCT. 2021</b>
Date de la convocation
<b>21 septembre 2021</b>

**Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET.

**Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER

Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX

Mme LOVERA à Mme HATEMIAN-SOLARI

M. FIGAROLI à Mme PADOVANI FAURE-BRAC

M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA

M. REYMOND à M. DE MONTILLET

M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

**Absent :**

M. DE SOUSA

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Approbation de la réactualisation des tarifs des caveaux et des concessions de terrain au cimetière du « Mussuguet » suite à des reprises.**

Madame le Maire expose à ses collègues qu'afin de répondre aux sollicitations de plus en plus importantes des demandes de concession de la part des administrés, la commune a engagé un processus de reprise des concessions échues et non renouvelées, bâties en 1982 lors de la construction du cimetière du « Mussuguet ». Il convient donc de réactualiser les tarifs des concessions de terrain ainsi que des caveaux.

Les nouveaux tarifs proposés pour les caveaux et les concessions sont les suivants :

<b>Concessions trentenaires</b>	<b>Unité</b>	<b>Tarifs</b>
Concession renouvelable (1 place)	Place	400,00 €
<b>Caveaux</b>		
Reprise caveau 2 places		700,00 €
Reprise caveau 3 places		1 100,00 €
Reprise caveau 4 places		1 500,00 €
Reprise caveau 6 places		3 700,00 €

Le règlement s'effectuera en un seul versement.

Pour rappel, la durée des concessions est de 30 ans.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus des caveaux et des concessions de terrain au cimetière du « Mussuguet ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 28 septembre 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Danielle Milon", is written over the official stamp.